CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 110 • 1re SESSION • 42e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 2 octobre 2018

Président

M. James Maloney

Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 2 octobre 2018

● (1110)

[*Traduction*]

Le président (M. James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.)): Bonjour à tous. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui pour la suite de notre étude sur les ravageurs forestiers.

Se joignent à nous ce matin deux témoins de l'Invasive Species Centre, Tracey Cooke et David Nisbet.

Merci beaucoup d'être venus.

Tracey Cooke est la directrice exécutive et David est le directeur des Partenariats et des Affaires scientifiques.

Voici comment nous allons procéder pendant la réunion. Une fois que tout le monde se sera tu et sera bien à l'écoute, vous aurez 10 minutes pour faire votre exposé. Vous avez le choix de parler français ou anglais. Par la suite, nous ferons un tour de table permettant aux membres du Comité de vous poser des questions dans l'une des langues officielles ou dans les deux, alors vous pourrez vous servir de l'appareil pour entendre la traduction simultanée au besoin.

Vous avez la parole.

Si je comprends bien, c'est vous, madame Cooke, qui allez commencer.

Mme Tracey Cooke (directrice exécutive, Invasive Species Centre): Oui. Merci beaucoup, monsieur le président, et bonjour.

Je voudrais remercier les membres du Comité d'avoir invité l'Invasive Species Centre à s'adresser à eux.

En 2011, l'Invasive Species Centre ou centre de recherche sur les espèces envahissantes a été créé par un protocole d'entente de collaboration stratégique entre le Service canadien des forêts, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Pêches et Océans Canada ainsi que le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario. C'est un exemple unique de partenariat et un pôle canadien de collaboration et de partage des connaissances.

Notre mission consiste à réunir des intervenants, des connaissances et des technologies pour prévenir et réduire la propagation d'espèces envahissantes au Canada. Notre organisme s'emploie à rapprocher les chercheurs de ceux qui utilisent les travaux de recherche, de manière à ce que le savoir puisse orienter l'action. Uniquement au cours des deux dernières années, nous avons réalisé 170 projets d'aiguillage des politiques consistant à évaluer des risques et à définir des pratiques de gestion exemplaires. Nous avons rejoint 10 000 personnes lors de nos consultations, de nos activités de formation et de nos conférences. En outre, nous avons une très forte présence numérique.

Comme vous le savez, les insectes sont l'un des principaux facteurs de perturbation des forêts canadiennes, et beaucoup d'insectes parmi les pires sont considérés comme des espèces envahissantes.

Une espèce est envahissante si elle se répand hors de son aire de répartition habituelle et qu'elle risque d'avoir des effets néfastes sur l'écosystème, l'économie ou la société dans la zone géographique où elle est introduite. En ordre d'importance, la propagation des espèces envahissantes est considérée comme le deuxième facteur de risque menaçant la biodiversité, après la perte d'habitat. Les ravageurs forestiers ont des conséquences importantes en raison de leur nature dynamique et de la valeur substantielle des écosystèmes forestiers pour l'environnement, l'économie et la société.

La présence d'un ravageur forestier envahissant peut causer une diminution de la biodiversité et de la vigueur d'un écosystème forestier ainsi qu'une réduction importante de la masse de fibres ligneuses. La perte des arbres peut réduire l'habitat des animaux et des insectes indigènes, créer des trous dans la canopée qui modifient le microclimat forestier et rendre les forêts souvent encore plus vulnérables à d'autres espèces envahissantes, ce qui réduit globalement la biodiversité. La réduction de la quantité et de la qualité du bois disponible, qui touche l'industrie forestière, figure parmi les répercussions économiques directes les plus importantes des invasions de ravageurs forestiers. Les sociétés forestières peuvent en subir des pertes de revenus importantes, ce qui affaiblit ce secteur économique, l'un des plus importants secteurs industriels au Canada.

Dans beaucoup de cas, l'invasion commence en milieu urbain. La propagation des espèces envahissantes est fortement déterminée par l'activité humaine. Elle suit les couloirs de transport et de commerce. Dans les milieux urbains, les arbres ont une valeur environnementale et économique et ont des effets bénéfiques d'ordre social et sanitaire. Les Services économiques TD estiment la valeur des arbres uniquement dans les boisés urbains de Toronto à 7 milliards de dollars, soit environ 700 $ par arbre. Ils calculent en outre que, grâce aux arbres, la population de Toronto bénéficie de bienfaits environnementaux et d'économies d'une valeur de 80 millions de dollars par année.

De 2016 à 2018, le Centre de recherche sur les espèces envahissantes a fait un sondage parmi les municipalités ontariennes afin d'évaluer leurs dépenses annuelles directes de gestion des espèces envahissantes. L'analyse des données ainsi recueillies et les projections faites indiquent que les municipalités ontariennes dépensent à elles seules 36,4 millions de dollars par années, soit en moyenne 380 000 $ par année et par municipalité. C'est une estimation que l'on juge conservatrice et qui a été limitée à l'Ontario dans le cadre de l'étude en question. Si l'on considérait le Canada en entier, les répercussions et les dépenses seraient beaucoup plus importantes.

Depuis 2011, année où les gouvernements fédéral et provinciaux ont établi le Centre de recherche sur les espèces envahissantes, nous avons collaboré avec ces gouvernements pour améliorer l'efficacité de la lutte contre ces espèces, notamment en comblant des lacunes et en réduisant le double emploi. Avec nos partenaires, nous avons pris part aux efforts pour atteindre les objectifs gouvernementaux de lutte contre les ravageurs forestiers et nous voudrions, à cet égard, souligner nos réalisations suivantes.

Nous avons mené des dossiers et fourni de l'aide pour améliorer la collaboration à l'échelle des régions, des espèces et des vecteurs de propagation. Nous avons effectué des travaux de recherche en particulier sur la propagation par le bois de chauffage, pour le groupe de travail sur les ravageurs forestiers du Conseil canadien des ministres des forêts. Nous avons formé des praticiens sur la détection du puceron lanigère de la pruche et du champignon causant le flétrissement du chêne de même que sur l'adoption de pratiques préventives relativement à ces deux espèces, qui suscitent beaucoup d'inquiétude au Canada. Nous avons notamment organisé des ateliers, préparé des fiches d'information, pris part à des comités consultatifs et encouragé la participation de chercheurs bénévoles.

Nous contribuons à la recherche de solutions pour façonner les politiques, notamment en définissant des pratiques de gestion exemplaires pour le transport du bois de chauffage en partenariat avec le Conseil canadien sur les espèces envahissantes. Nous avons conçu un plan ontarien d'évaluation des risques, de dépistage précoce et d'intervention concernant le dendroctone du pin, en nous servant des connaissances et de l'expérience acquise dans l'Ouest canadien et en les adaptant au contexte des forêts ontariennes.

● (1115)

Nous avons formulé des recommandations détaillées à partir de cette évaluation des risques. Mon collègue David pourra vous donner plus de détails à ce sujet et vous les présenter sous forme d'étude de cas, au cours de la période des questions, si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements.

Nous avons réalisé des évaluations des risques écologiques et socioéconomiques sur des espèces de ravageurs forestiers dans le but de faciliter l'élaboration de la réglementation découlant de la Loi sur les espèces envahissantes de l'Ontario. Nous avons aussi amélioré la capacité d'intervention et l'état des connaissances. Nous avons mis sur pied un site Web, forestinvasives.ca, qui sert de portail pour obtenir de l'information sur les espèces envahissantes qui menacent les forêts du Canada.

Nous avons préparé des annonces à mettre dans les médias sociaux pour stimuler la discussion et diffuser rapidement de l'information et des alertes sur les espèces nuisibles à l'intention du public. Nous avons créé un programme de chercheurs bénévoles — le réseau ontarien de dépistage précoce et d'intervention rapide — afin d'amener les citoyens à se renseigner sur le dépistage des espèces envahissantes et à participer à la lutte contre elles. Nous sommes sur le point de publier un manuel sur l'agrile du frêne à l'intention des gestionnaires fonciers, en partenariat avec Ressources naturelles Canada. Ce guide englobera toutes les étapes, à partir des mesures qui précèdent les invasions jusqu'à celles qui les suivent, à l'intention des municipalités, des Premières Nations et des autres gestionnaires fonciers.

Nous avons créé une base de données en ligne pour l'évaluation des risques associés aux espèces envahissantes qui est la première en son genre au Canada. C'est une base de données publique pluritaxons avec fonction de recherche. Nous fournissons des services de diagnostic sur les insectes à la Province de l'Ontario et nous vérifions les observations à signaler aux autorités. Nous avons aussi collaboré avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour intégrer à des interfaces publiques les données sur les domaines réglementés et nous avons organisé des campagnes de sensibilisation ciblées sur les ravageurs forestiers dans les zones à risque élevé, y compris la campagne récente de dépistage de l'agrile du frêne, à Winnipeg.

Ces bons résultats sont attribuables à une collaboration intensive avec divers groupes. Nos réalisations sont considérables, mais nous avons encore beaucoup de travail important à accomplir. La plupart des invasions d'espèces nuisibles suivent un cycle semblable, dont l'illustration est la courbe d'invasion, qui montre la propagation de l'espèce sur un territoire donné en fonction du temps, à partir du moment où l'on observe sa présence pour la première fois sur ce territoire. Au fil du temps, la propagation d'une espèce envahissante se fait de façon presque exponentielle jusqu'à qu'elle ait colonisé tout un territoire. Si l'espèce est détectée au début de la courbe d'invasion, par exemple si un seul arbre est infesté, il est possible de procéder à une éradication facile et rapide. Toutefois, si l'espèce envahissante est déjà très répandue et bien implantée sur un territoire, l'éradication est beaucoup moins probable et elle est très coûteuse.

Un rapport publié en 2009 par le Conseil canadien des ministres des forêts conclut que le Canada aurait pu économiser 165 millions de dollars par année s'il avait eu recours à des mesures préventives qui auraient pu empêcher l'apparition et la propagation de quatre insectes ou maladies bien connus qui ravagent les forêts. Le coût annuel estimatif sur les 20 prochaines années serait de 34 millions de dollars si une seule autre espèce envahissante parvenait à se répandre au Canada. Pour chaque dollar consacré à des mesures de prévention coordonnées sur plusieurs territoires, afin d'empêcher une espèce nuisible de s'installer, on peut économiser 3 dollars en mesures d'atténuation, en réglementation et en pertes de matière ligneuse.

Vu l'augmentation prévue du nombre d'invasions et d'apparitions à l'avenir, nous devons songer à mieux nous préparer. Sur le plan stratégique, nous recommandons au gouvernement fédéral d'être à l'affût et d'être proactif, avec l'aide de son réseau de partenaires. Il devrait se préparer à empêcher les invasions futures plutôt que de réagir une fois que l'espèce envahissante est déjà présente. Il vaut mieux prévenir que guérir.

Les stratégies futures et les enveloppes budgétaires accrues du gouvernement fédéral devraient mettre l'accent sur le stade précoce des invasions et des apparitions, sur la prévention et sur le dépistage précoce. Il est crucial, pour réduire les répercussions économiques, environnementales et sociales à long terme de pouvoir détecter rapidement les espèces envahissantes et d'intervenir rapidement et sans relâche. Le gouvernement fédéral pourrait créer un fonds national en collaboration avec ses partenaires provinciaux pour réduire les retards coûteux et favoriser les interventions efficaces. Il pourrait améliorer les résultats obtenus en injectant davantage d'argent et en rationalisant le fonctionnement des partenariats et des réseaux de collaboration existants, au pays et à l'échelle internationale.

Le Centre de lutte contre les espèces envahissantes a été créé par le gouvernement. Il est bien placé, à titre d'organisme à vocation scientifique ayant fait ses preuves, pour faciliter la collaboration et éliminer les manques d'efficacité dans la mise en oeuvre de ces mesures.

Nous serons heureux de poursuivre notre collaboration avec tous les partenaires, gouvernementaux ou non, afin de lutter contre le problème des ravageurs forestiers au Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Harvey, vous avez la parole en premier.

M. T.J. Harvey (Tobique—Mactaquac, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à nos invités d'être avec nous aujourd'hui.

En résumé, quelles seraient les cinq mesures que le gouvernement fédéral devrait prendre conjointement avec l'entreprise privée et les ONG pour adopter une approche plus proactive dans la lutte contre les ravageurs forestiers dans les environnements ruraux et urbains?

Nous devons tenir compte des caractéristiques différentes de ces deux environnements. Je ne suis pas certain si nous devons envisager des solutions intégrées de gestion des espèces nuisibles ou mettre davantage l'accent sur les moyens de lutte biologique plutôt que sur la gestion traditionnelle avec des pesticides. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

● (1120)

Mme Tracey Cooke: L'une des principales façons serait d'accroître l'efficacité des mesures d'intervention d'urgence, peut-être en élaborant un cadre national qui ferait participer des partenaires et nommerait des responsables. Nous avons mené un exercice avec les services d'intervention d'urgence où nous avons mis en oeuvre le système de commandement des interventions dans une situation d'éclosion. Nous avons nommé des responsables de l'incident, des responsables des communications avec les partenaires, ce genre de choses, mettant le cadre en place à l'avance.

Une autre mesure que le gouvernement pourrait prendre serait d'établir un fonds d'intervention d'urgence. Cela permettrait une réponse très rapide, car le fonds serait en place et on pourrait y accéder sans devoir passer par de nombreuses étapes d'approbation. C'est le modèle que nous avons en place en Ontario pour les cas d'infestation par le dendroctone du pin ponderosa. Il faudrait peut-être aussi mener et appuyer des exercices, et faire un exercice de simulation des interventions visant les différentes espèces qui risquent d'arriver chez nous. Ensuite, il faudrait envisager de nouveaux outils pour les utilisateurs finaux, qu'il s'agisse de contrôles biologiques ou chimiques, ou de recherches qu'il faudra mener en collaboration avec le gouvernement fédéral pour pouvoir élaborer et offrir ces outils. Je sais que dans certains cas, vous faites déjà ce travail, comme dans le cas de l'agrile du frêne et d'autres ravageurs forestiers. Un autre aspect serait de veiller à ce que l'information soit largement diffusée aux partenaires, et à ce que ceux-ci soient impliqués. Il serait peut-être bien de fournir un mécanisme qui permet de partager les expériences.

Ensuite, j'ai parlé de devancer les menaces en balayant l'horizon, c'est-à-dire contribuer à des études nationales et à des analyses, en employant le modèle d'analyse de voie d'entrée de risque, comme nous l'avons fait pour le bois de chauffage, où l'on s'est concentré sur cette voie d'entrée des ravageurs. On a alors appliqué le modèle au bois de chauffage; on pourrait en profiter pour analyser d'autres voies d'entrée. Vous pourriez peut-être organiser un réseau d'information et de partage des données pour que tout le monde puisse avoir accès aux mêmes renseignements. Vous pourriez aussi continuer à financer des recherches et peut-être établir des partenariats avec des organismes comme le mien pour que nous puissions combler l'écart entre les recherches et les gens qui doivent en être informés.

La troisième mesure que le gouvernement pourrait prendre est de financer et de faire participer les provinces, l'industrie et les organisations non gouvernementales pour s'attaquer aux premiers signes d'une infestation, peut-être avec un fonds qui aurait aussi d'autres contributeurs. L'industrie voudra peut-être contribuer, ainsi que d'autres organismes. Je suggérerais de surveiller les bouquets d'arbres près de la frontière, en appliquant les pratiques sylvicoles pour gérer les peuplements d'arbres à risque élevé, et préparer à l'avance un plan pour réagir aux premiers signes d'une infestation, en ajustant en conséquence, à l'endroit indiqué, la récolte d'arbres. Afin de former les « yeux sur le terrain », songez à impliquer les réseaux d'initiatives scientifiques citoyennes, gardant à l'esprit que les provinces et le gouvernement fédéral n'ont pas assez de personnel sur le terrain pour garantir la détection précoce d'une infestation. Assurez-vous d'avoir des scientifiques citoyens ou d'autres groupes sur le terrain et veillez à ce qu'ils soient bien formés.

La communication est aussi un facteur important. C'est un de nos points forts, mais il faut permettre aux Canadiens de contribuer à réduire le risque de propagation des espèces envahissantes par des voies d'introduction à haut risque, notamment les voies humaines comme le transport du bois de chauffage. Il faut intégrer les comportements responsables dans les normes sociales.

M. T.J. Harvey: D'accord.

Dans votre travail, diriez-vous que le Service canadien des forêts a été un partenaire positif avec lequel il a été facile de discuter en périodes de crise?

Je sais que certains témoins ont parlé de leur relation de collaboration avec le Service et de comment cela a fonctionné pour eux. Pourriez-vous parler un peu du rôle que le Service canadien des forêts pourrait jouer, selon vous, pour faciliter la communication entre les organisations non gouvernementales, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et le gouvernement fédéral?

● (1125)

Mme Tracey Cooke: Pour nous aussi, la relation avec le Service canadien des forêts a été très positive. Le Service a favorisé la création de l'Invasive Species Centre. On a reconnu le besoin d'avoir un tel organisme il y a sept ans, lorsque nous avons commencé.

Le Service canadien des forêts jouerait certainement un rôle de coordination avec les partenaires et un rôle de facilitateur de la conclusion d'ententes entre les partenaires — peut-être de multiples partenaires dans certains cas, afin de pouvoir coordonner une certaine partie du travail. Je ne pense pas que le Service doive tout faire tout seul. Certes, il pourra faire participer nos partenaires. S'il existait un mécanisme pour faciliter la conclusion d'ententes de partenariat, ce serait très bien. Il serait peut-être bien aussi d'avoir des ententes pluriannuelles pour éviter une partie de la paperasse qui accompagne certaines parties du processus.

Il est sûr que le Service a de grandes compétences en matière de recherches. Quand nous ne pouvons effectuer des recherches dans nos installations, nous pouvons obtenir les résultats de recherches du Service canadien des forêts et acheminer les renseignements et les données probantes aux adeptes et aux scientifiques citoyens.

M. T.J. Harvey: Selon vous, la flexibilité régionale et la conception et la mise en oeuvre des programmes doivent-elles faire partie intégrante de l'étude des voies d'entrée, pour assurer que les solutions proactives et réactives répondent aux différents besoins géographiques et aux besoins des différentes espèces, ainsi qu'aux réalités rurales et urbaines?

Mme Tracey Cooke: Oui. Il faut absolument en tenir compte. Même lorsqu'on traite d'une espèce comme le dendroctone du pin ponderosa, qui est une espèce indigène de l'Ouest canadien, mais qui pourrait avoir un impact important et dévastateur dans l'est du pays. Il faut certainement tenir compte de ces facteurs régionaux.

Ensuite, il faut aussi tenir compte de la voie d'entrée. On a des espèces qui arrivent de l'océan par voie du transport maritime. Il y a aussi les Grands Lacs, donc il y a de nombreuses voies par où les espèces entrent dans nos écosystèmes. Je crois qu'il faut certainement avoir une coordination générale à l'échelle nationale, mais il faut aussi tenir compte des particularités régionales.

M. T.J. Harvey: Merci beaucoup.

Le président: Excellent. Merci.

Monsieur Calkins, je crois que vous êtes le prochain.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Oui, c'est moi. Merci, monsieur le président.

C'est la première fois que je siège au comité des ressources naturelles depuis les dernières élections. Je suis ravi d'être de retour.

Je vous remercie pour l'exposé. J'aurais des questions à vous poser.

Je crois que vous en avez fait mention quand vous avez parlé du rapport de trois pour un, qu'un petit peu de prévention vaut en fait trois fois le remède. Vous avez parlé des menaces futures potentielles et du fait que chaque nouvelle menace nous coûtera de 40 millions de dollars à 50 millions de dollars en remèdes, d'après nos expériences antérieures des menaces passées qui sont devenues hors de contrôle.

Quelle est la prochaine menace? Qu'est-ce qui approche à l'horizon? Avez-vous une liste de menaces potentielles que nous devrions connaître?

Mme Tracey Cooke: C'est certainement spécifique à chaque région, mais parmi les menaces que nous surveillons en particulier, il y a le puceron lanigère de la pruche, qui est déjà présent dans certaines parties du Canada.

M. David Nisbet (directeur, partenariat et science, Invasive Species Centre): Il a été décelé dans des régions autour de la gorge du Niagara et ensuite éradiqué par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Il a été décelé dans d'autres régions, et il s'est établi en Nouvelle-Écosse. En Ontario, il a été décelé deux fois et éradiqué rapidement.

Mme Tracey Cooke: Le flétrissement du chêne est causé par un pathogène que nous surveillons et qui s'approche très près du Canada, mais qui n'a pas encore été décelé tout à fait.

M. Blaine Calkins: Il n'est pas encore présent au Canada.

Mme Tracey Cooke: Cependant, il pourrait avoir des effets dévastateurs, étant donné le grand nombre de chênes présents dans nos forêts urbaines.

Évidemment, le dendroctone du pin ponderosa est une préoccupation en Ontario et dans les provinces de l'Est canadien.

M. Blaine Calkins: Bienvenue dans le club.

Mme Tracey Cooke: Oui.

Dans les parties du Canada où il n'est pas encore présent, l'agrile du frêne pourrait représenter une préoccupation importante s'il continue de se propager.

Pouvez-vous en donner d'autres exemples?

M. David Nisbet: Le longicorne asiatique en est un autre.

● (1130)

M. Blaine Calkins: Certaines de ces espèces sont envahissantes et peuvent survivre chez nous assez longtemps pour causer des dommages.

Sont-elles de véritables espèces envahissantes, ou sont-elles simplement situées aux limites d'une zone géographique qui s'élargit maintenant à cause des changements dans les régimes météorologiques et les cycles climatiques?

Mme Tracey Cooke: C'est une combinaison des deux. L'agrile du frêne et le longicorne asiatique ne sont pas des espèces indigènes au Canada. Elles sont donc arrivées ici par différentes voies d'entrée et, évidemment, elles ont la capacité de s'adapter et de survivre.

M. Blaine Calkins: Vous ne faites pas la distinction entre la répartition naturelle qui change et une espèce envahissante qui a été introduite. Vous en parlez seulement en donnant le statu quo ou en vous référant à l'équilibre homéostatique que nous tentons de maintenir au Canada. Est-ce le cas?

Mme Tracey Cooke: Oui, si l'espèce correspond à notre définition d'espèce « envahissante »... Il peut s'agir d'un ravageur indigène qui a été introduit dans une nouvelle zone et qui y a un effet considérable. C'est ce qu'on considère comme envahissant.

M. Blaine Calkins: Qu'arrive-t-il lorsqu'une nouvelle espèce — une espèce envahissante, une espèce indigène qui dépasse sa répartition naturelle, ou une espèce qui répond à votre définition du terme « espèce envahissante » — est décelée?

Je sais ce qui arrive lorsqu'on organise un feu de forêt contrôlé: on établit un poste de commande. Quelqu'un en est responsable dès le début et on utilise toutes les ressources disponibles. Avez-vous un processus semblable?

De quelle manière réagissez-vous si l'infestation est dans un parc national, un parc provincial, sur les terres de la Couronne ou sur une terre privée? Quelles sont les difficultés et les différences entre les mesures prises dans ces différents lieux?

Mme Tracey Cooke: Cela dépend de l'espèce et de qui est responsable de sa réglementation, s'il y a lieu. Dans le cas de certaines espèces, elles sont sous la réglementation fédérale de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. L'agrile du frêne en est une.

Dans d'autres cas, l'espèce n'est pas sous réglementation fédérale. La province concernée peut en être responsable dans le cadre de son programme de santé forestière. L'Ontario est la seule province qui a une mesure législative distincte à cet égard. Je crois qu'il s'agit d'une réponse gouvernementale à plusieurs paliers, et je sais que même dans le cas d'espèces réglementées, les provinces participent quand même activement à la surveillance dans le cadre de leur programme de santé forestière.

Dans d'autres cas, comme avec la carpe asiatique, Pêches et Océans Canada est aussi touché. Nous participons au processus — pas nécessairement au titre d'un intervenant prescrit par la loi, mais dans le but de favoriser la communication et la sensibilisation et, dans certains cas, de mobiliser notre réseau de scientifiques citoyens pour aider avec la surveillance, etc. Par exemple, je crois que c'était à Thunder Bay que l'agrile du frêne a été décelé. Nous avons mobilisé notre réseau pour mesurer l'étendue de la propagation dans les arbres.

M. Blaine Calkins: Avez-vous identifié des lacunes où une espèce envahissante pourrait, dans des circonstances appropriées, glisser entre les mailles du filet s'il y a un écart juridictionnel ou si quelqu'un ne porte pas suffisamment attention?

Mme Tracey Cooke: C'est là où l'évaluation des risques entre en jeu, ainsi que la préparation de mesures visant ces nouvelles situations. Nous devrons peut-être surveiller au-delà de nos propres horizons. À part au Canada et aux États-Unis, nous devons aussi surveiller à l'étranger pour voir quel ravageur pourrait se rendre jusqu'à chez nous. Nous devons être proactifs, effectuer l'évaluation des risques, et ensuite répondre aux questions politiques. Je pense que c'est pour cela que la surveillance et la détection précoce sont importantes.

M. Blaine Calkins: Avez-vous des conseils pour ce comité concernant l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire ou concernant les mesures que nous avons au Canada? J'entends clairement, de la part des producteurs agricoles et d'autres, que nous sommes loin derrière certains autres pays au chapitre de l'emploi des pesticides et des herbicides contre tous ces ravageurs. Est-ce un problème de la gestion des espèces envahissantes au Canada?

Mme Tracey Cooke: Je pense bien qu'il pourrait y avoir plus d'outils dans notre boîte à outils, en ce qui concerne les solutions contre les ravageurs.

M. Blaine Calkins: Quels sont les obstacles à ce qu'on puisse avoir ces outils à notre disposition?

Mme Tracey Cooke: C'est beaucoup à cause des études menées sur les impacts qu'aurait l'utilisation de certains de ces outils. Par exemple, actuellement, on a un accès beaucoup plus grand à ces outils aux États-Unis qu'au Canada. Je pense que nous devrions prévoir l'utilisation possible de plus d'outils.

M. Blaine Calkins: Vous aideriez beaucoup le comité en nous fournissant une liste des différents outils.

Mme Tracey Cooke: Certainement, nous pouvons le faire.

M. Blaine Calkins: Si vous avez de recommandations sur la manière dont on pourrait obtenir ces autres outils, je pense que le comité serait ravi d'entendre ce que vous avez à dire.

Je crois que mon temps est écoulé. Merci.

● (1135)

Le président: C'est parfait, vous terminez juste à temps.

Monsieur Cannings, vous avez la parole.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Merci à vous deux d'être présents aujourd'hui.

J'aimerais commencer par clarifier la réponse à une question que M. Calkins a posée, au sujet de votre définition d'une espèce envahissante et la question d'introduire une espèce à l'extérieur de sa répartition naturelle.

Prenons l'exemple du dendroctone du pin. Je suis biologiste. Quand je pense à une espèce introduite, je l'imagine dans la valise de quelqu'un ou dans une caisse d'expédition, ou bien transportée à cause d'un autre geste humain, tandis que le dendroctone a volé par-dessus les Rocheuses sur une agréable brise du Pacifique. Je comprends pourquoi une infestation du dendroctone du pin est une préoccupation nationale, mais vous devriez peut-être revoir votre définition.

Je pense aussi à d'autres espèces. La rouille vésiculeuse du pin blanc n'est pas un bon exemple, parce qu'elle est aussi causée par une espèce introduite, mais c'est un problème qui s'attaque à l'écorce du pin blanc et qui monte dans les montagnes à cause des changements climatiques. Cela correspond-il à votre définition?

La propagation de ces espèces est attribuable aux effets des changements climatiques. J'aimerais savoir comment vous faites pour contourner ce fait. Ou bien, est-ce que vous vous en tenez simplement à ce qui se propage et cause de graves répercussions économiques?

M. David Nisbet: Notre définition du terme « envahissant » décrit une espèce décelée à l'extérieur de sa répartition naturelle — comme vous l'avez entendu — et qui a le potentiel d'occasionner des répercussions écologiques, sociales ou économiques.

Certaines espèces comme le dendroctone du pin blanc s'est propagé plus loin que jamais auparavant. Dans ce cas, nous la considérons comme une espèce envahissante, et non seulement parce qu'elle dépasse sa répartition naturelle à cause d'un processus naturel, car certains des facteurs qui ont provoqué la propagation du dendroctone du pin blanc n'ont pas du tout été des processus naturels. Cette propagation a été en partie causée par la lutte des humains contre les incendies naturels du paysage, ce qui a eu comme résultat que la forêt est beaucoup plus vulnérable au dendroctone. Les changements climatiques y ont aussi joué un rôle, et ceux-ci sont attribuables aux activités des humains. Ce ne sont donc pas des processus naturels qui ont provoqué la propagation.

M. Richard Cannings: Je suppose que bon nombre des espèces qui se propagent au Canada— les introductions — ne sont pas arrivées à Montréal, à Halifax ou à Vancouver. Ils sont arrivés quelque part aux États-Unis.

Mme Tracey Cooke: Oui, dans certains cas.

M. Richard Cannings: Le flétrissement du chêne est un autre exemple de phénomène qui, je suppose, n'est pas indigène aux États-Unis, et qui se propage vers le nord pour diverses raisons.

Pouvez-vous nous parler de la manière dont vous coopérez ou dont le Canada coopère avec les États-Unis — ou de la manière qu'il devrait le faire — pour coordonner les initiatives visant à empêcher la propagation de ces espèces? Le puceron lanigère de la pruche est, je présume, un exemple d'une espèce qui est arrivé aux États-Unis depuis l'Asie ou ailleurs, et qui est maintenant à nos portes. J'ai beaucoup de pucerons lanigères dans ma cour, mais ils y sont indigènes et ne semblent pas occasionner de dommages.

Pourriez-vous nous parler de cet aspect de la question? Il me semble que cela nous économiserait beaucoup de temps, d'efforts et d'argent si nous pouvions les empêcher d'arriver en Amérique du Nord, plutôt que de les empêcher de traverser le 49e parallèle.

Mme Tracey Cooke: Je crois que, lorsque nous avons parlé d'investir dans des partenariats, nous ne voulions pas laisser entendre que ce serait seulement au Canada. Je pense qu'il faut d'abord établir des partenariats à l'échelle nationale, mais il faut aussi inclure le reste de l'Amérique du Nord.

Nous appartenons à des réseaux nord-américains qui ont des membres au Mexique, aux États-Unis et au Canada. Je sais que l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ainsi que d'autres organismes fédéraux sont représentés à des comités semblables. Je pense que cela se fait, certainement, et je sais que des recherches partagées sont en cours.

On peut toujours faire mieux et, certainement, il faut veiller à ce que les renseignements soient partagés au-delà des frontières.

La compatibilité des données est un autre problème potentiel. Il faut qu'elles soient dans des formats compatibles pour que tout le monde puisse s'en servir.

M. Richard Cannings: Oui, et... des deux côtés de la frontière.

Mme Tracey Cooke: Oui, des deux côtés de la frontière.

Je crois qu'on peut toujours faire mieux, alors des investissements supplémentaires dans les réseaux et les partenariats — au niveau gouvernemental ou dans le cadre d'organismes — sont essentiels. Ensuite, il sera très important d'étendre cette collaboration nord-américaine à la communauté internationale pour empêcher de nouvelles invasions.

● (1140)

M. Richard Cannings: Pour changer un peu de cap et revenir au dendroctone du pin ponderosa, en Ontario, on est très préoccupés. L'Alberta est au beau milieu de la bataille et on s'en préoccupe grandement en Saskatchewan.

Quelles mesures recommandez-vous, par exemple, à l'Ontario, en prévision de la progression de cette menace? Quelles mesures peut-on prendre en Ontario pour préparer l'arrivée de ce ravisseur?

M. David Nisbet: C'est ce que nous avons fait dans le cadre d'une étude de cas où nous avons procédé à une évaluation des risques afin de faire des recommandations aux gouvernements de l'Ontario et des provinces de l'Est pour nous préparer à une infestation possible du dendroctone du pin ponderosa.

Nous avons formulé un certain nombre de recommandations. Certaines d'entre elles sont d'ordre réglementaire. Ainsi, l'Ontario, en tant que province, pourrait réglementer le dendroctone du pin ponderaosa comme un ravageur, ou bien réglementer les voies d'entrée, c'est-à-dire l'introduction du bois de chauffage ou de bûches ayant encore l'écore, dans lesquelles le dendroctone pourrait entrer en Ontario.

De plus, l'Ontario pourrait collaborer avec les provinces de l'Ouest. Toutes les mesures prises sur le terrain sont prises en Alberta, le long de la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan. L'Ontario pourrait contribuer au financement de ces mesures pour ralentir la propagation vers l'est. Cela pourrait être sous forme de soutien non financier, comme envoyer du personnel sur le terrain pour obtenir une formation pour apprendre à reconnaître l'insecte et mieux connaître sa propagation. Ce serait une manière d'acquérir une expertise dans l'Est du Canada.

La recherche est un autre facteur clé à ne pas négliger. Le gouvernement fédéral a déjà réalisé des recherches impressionnantes sur le dendroctone du pin ponderosa, mais il existe des occasions d'en faire plus pour découvrir comment celui-ci se comportera dans l'environnement ontarien. Il n'a jamais été ici, donc, faute de libérer des spécimens en Ontario — que personne ne voudra faire, j'en suis certain —, nous ne pouvons pas deviner comment il se comportera. Il faudrait procéder à une modélisation climatique. Il faudrait examiner les types de forêts que nous avons et étudier la connectivité entre celles-ci pour voir si le dendroctone pourrait en fait s'y établir et y survivre.

Encore une fois, la lutte nécessitera aussi la sensibilisation et la mobilisation des collectivités, surtout dans le Nord-Ouest de l'Ontario, où se trouvera peut-être la ligne de front lorsque le dendroctone entre dans l'Ontario. Il faudra offrir une formation dans les collectivités autochtones ou dans l'industrie forestière du Nord-Ouest de l'Ontario pour que les gens puissent reconnaître le ravageur. Cela permettra d'avoir plus d'observateurs sur le terrain pour assurer une détection précoce si le dendroctone parvient à s'y propager.

Mme Tracey Cooke: Les exercices de simulation dont j'ai parlé en font partie. Nous avons organisé deux exercices de simulation avec la province et avec d'autres groupes — de l'industrie et ainsi de suite — pour suivre le scénario de ce qui arrive lorsqu'on trouve un arbre envahi par le dendtoctone du pin ponderosa, pour savoir ce qui arrive ensuite et qui prend la situation en charge.

Ces exercices de simulation d'urgence qui visent les ravageurs préoccupants sont très importants, et, évidemment, ces exercices peuvent être adaptés à la région visée.

Le président: Merci. Je vais devoir vous arrêter là.

Monsieur Hehr, la parole est à vous.

L'hon. Kent Hehr (Calgary-Centre, Lib.): Merci à vous deux pour l'excellente présentation et pour les renseignements détaillés sur les enjeux de notre pays.

Je suis le député de Calgary-Centre, mais auparavant j'ai été député provincial en Alberta, où nous avons été témoins des ravages causés par le dendroctone du pin ponderosa au cours des 16 ou 17 dernières années, et nous voyons maintenant qu'il se propage jusqu'en Saskatchewan et — je crois bien — en Ontario.

Je voulais vous poser une question dans ce contexte. Vous avez dit beaucoup de choses que j'ai essayé d'assimiler, comme « il vaut mieux prévenir que guérir ». Vous avez énuméré une multitude de mesures que le gouvernement devrait promouvoir quand M. Harvey vous a posé ses questions sur ce que nous pourrions et ce que nous devrions faire.

Selon vous, le gouvernement fédéral devrait-il jouer un rôle plus important dans ce dossier?

Mme Tracey Cooke: Oui, selon moi, le gouvernement pourrait toujours investir davantage dans les réseaux, les collaborations et les partenariats que nous avons. Je ne sais pas si ce rôle viserait l'ensemble des espèces envahissantes, ou bien si vous vouliez distinguer entre les ravageurs forestiers et les autres types d'espèces envahissantes. Je pense que ce serait tout à fait logique que le gouvernement fédéral joue un rôle de coordination de premier plan pour mobiliser tous les partenaires et veiller à ce que les choses continuent d'aller de l'avant.

● (1145)

L'hon. Kent Hehr: Je pense que vous soulevez un point intéressant: les municipalités. Le ravageur ne reconnaît pas les frontières d'une municipalité.

Mme Tracey Cooke: Exactement.

L'hon. Kent Hehr: Le ravageur ne reconnaît pas les frontières d'une province ou, en fait, si l'on veut parler dans un sens plus large, les cultures canadienne et nord-américaine, comme le disait Richard.

À mon avis, le rôle du gouvernement fédéral serait surtout proactif. A-t-on une idée approximative des coûts impliqués? Avez-vous donné...?

Mme Tracey Cooke: Vous voulez dire pour les mesures préventives?

L'hon. Kent Hehr: Combien cela coûtera-t-il, à votre avis, de mettre en place les mesures préventives, comme il le faut, c'est-à-dire de financer à partir de là où nous en sommes maintenant, pour améliorer notre efficacité.

Mme Tracey Cooke: Je ne sais pas si quelqu'un a déjà fait les calculs, mais nous nous ferions un plaisir de le faire.

Je ne sais pas. C'est difficile à dire. Je pense qu'il faudrait y intégrer les activités de recherche, les interventions d'urgence et le fonds dont nous avons parlé, qui devrait être en place et facilement accessible. Je crois qu'il existe des modèles de collaboration semblables au Canada pour l'intervention en cas d'incendie. Nous pourrions nous en servir comme modèle pour créer un fonds d'intervention d'urgence en cas d'infestation par des espèces envahissantes.

L'hon. Kent Hehr: Je pense qu'il faudrait nécessairement calculer l'enveloppe budgétaire dont on aurait besoin pour mettre en œuvre des stratégies d'intervention précoce, dans un effort coordonné pour aller de l'avant et assurer la capacité nécessaire. J'espère que nous trouverons une subvention ou une proposition, ou quelque chose du genre, pour y arriver.

J'ai trouvé intéressant ce que vous avez dit sur les scientifiques citoyens et leur rôle dans la collectivité. Pourriez-vous étoffer un peu ce que vous disiez?

Mme Tracey Cooke: La base du concept de la science citoyenne est qu'il faut d'abord susciter de l'intérêt. On peut le faire par l'intermédiaire des médias sociaux ou dans un site Web, ou bien, on peut aborder les groupes — de naturalistes et ainsi de suite — qui ont déjà des gens intéressés parmi les membres.

Lorsqu'on a suscité l'intérêt des gens, ils veulent en savoir davantage. Nous organisons alors des ateliers de formation ciblés dans les collectivités où les gens veulent mettre en place un réseau de science citoyenne. Nous avons des champions dans les collectivités qui se chargent de l'organisation des activités. Nous nous y rendons pour offrir une formation spécialisée spécifiquement sur les espèces aquatiques envahissantes, les espèces terrestres envahissantes, ou bien une combinaison des deux. Ainsi, les gens sont formés sur l'identification des espèces.

Ces gens-là se rendent tout le temps dans la nature, de toute façon. Ils ont déjà leur appareil photo et ils y vont pour leur propre plaisir. Si par hasard ils voient des espèces envahissantes dans la nature, qui n'ont jamais été identifiées dans la région, nous leur offrons un outil pour la signaler. Il existe déjà des outils pour le faire, mais nous aimerions avoir un outil national unique.

L'hon. Kent Hehr: C'était ma question. Actuellement, l'outil existe seulement en Ontario.

Mme Tracey Cooke: Il existe d'autres réseaux d'initiatives scientifiques citoyennes et d'autres organismes qui font des activités semblables dans d'autres provinces, mais il n'y a pas de réseau national unique d'initiatives scientifiques citoyennes en place.

En ce qui a trait à l'accès à un outil de signalement national pour partager les informations, actuellement, certaines provinces ont des outils de signalement en ligne. En Ontario, il y a EDDMapS.org, un outil en ligne qui comporte aussi une application. Il en existe d'autres encore.

Nous appuyons certainement l'idée d'avoir un outil unique de signalement national dans lequel on recueille les données, et une application que les gens peuvent télécharger pour l'utiliser lors de leurs sorties dans la nature.

L'hon. Kent Hehr: Existe-t-il une technologie d'intervention précoce qui serait liée à ce travail pour permettre, au moment où le premier arbre infesté est découvert, que les gens interviennent rapidement? Avez-vous connu des succès à cet égard ici, au Canada? De plus, existe-t-il des technologies émergentes qui pourraient accélérer et faciliter les interventions?

● (1150)

Mme Tracey Cooke: Thunder Bay est un bon exemple de cela. Nous y avons mobilisé notre réseau. Dans la semaine suivant la découverte de l'agrile du frêne à Thunder Bay, notre réseau était sur le terrain pour effectuer de la surveillance.

Combien d'arbres ont-ils trouvés de plus?

M. David Nisbet: Ils ont trouvé quelques arbres infestés de plus dans les environs.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments réalisait une enquête de délimitation autour de l'arbre infesté, mais nous avions déjà établi un réseau de scientifiques citoyens dans les environs et nous avions déjà offert une formation sur l'identification de l'agrile du frêne avant de trouver le premier spécimen. Donc, lorsqu'il a été décelé, c'était facile pour nous de mobiliser nos bénévoles.

Nous avions attribué des rues de différents quartiers de la ville aux bénévoles, qui se sont mis au travail. Ils ont trouvé d'autres arbres infestés près de l'infestation initiale. Nous avons tout de suite communiqué cette information à l'Agence afin qu'elle l'ajoute à ses données.

Le président: Je vais devoir vous interrompre. Merci.

Monsieur Falk, vous disposez de cinq minutes.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins d'être venus. Vous nous avez très bien présenté le travail que vous accomplissez, en plus de nous permettre d'en savoir un peu plus sur ces espèces envahissantes.

J'aimerais revenir un peu sur les questions posées par M. Hehr.

Lorsque les bénévoles de votre organisme décèlent une espèce envahissante, quel est votre plan d'action habituel?

Mme Tracey Cooke: Je me servirai de l'exemple des ravageurs forestiers envahissants, puisque c'est la raison de notre présence ici. À l'Invasive Species Centre, nous avons un diagnosticien d'insectes comme membre du personnel. Si un citoyen trouve quelque chose dans la nature qu'il soupçonne d'être une espèce envahissante, nous l'invitons à le signaler à l'aide de l'outil EDDMapS. Sinon, il peut nous transmettre directement les informations.

Les informations sont alors traitées. Elles sont transmises à notre diagnosticien, accompagnées d'une photo ou d'un échantillon. S'il peut confirmer de quelle espèce il s'agit à partir de ces éléments, nous en informons les responsables de la réglementation qui doivent participer au processus. Il peut s'agir de l'équipe du programme provincial de santé des forêts, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou du Service canadien des forêts, selon l'espèce en cause.

Par la suite, nous aidons l'Agence canadienne d'inspection des aliments à intervenir ou, dans ce cas-ci, à réaliser son enquête. Nous faisons aussi participer la municipalité. Voilà le processus que nous suivons dans le cas des ravageurs forestiers.

Notre partenaire, la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario, a des employés qui font le suivi de tout ce qui est signalé à l'aide de son outil en ligne. S'il s'agit du signalement d'une carpe asiatique, les renseignements sont acheminés au ministère des Pêches et des Océans, où les employés sont en mesure d'identifier l'espèce.

Nous avons tous des processus définis pour que les renseignements soient acheminés aux autorités les mieux placées pour intervenir. C'est très rapide.

À l'étape finale, quand les autorités réglementaires sont prêtes à diffuser les informations au public, nous sommes en mesure de le faire très rapidement. Nous avons des fonctions d'alerte aux ravageurs sur notre site Web sur les espèces forestières envahissantes, où nous pouvons transmettre les informations et publier des bulletins très rapidement pour que tous les réseaux restent à l'affût de l'espèce en question.

M. Ted Falk: D'accord, merci.

Vous avez indiqué que lorsque vous décelez une infestation, abattre l'arbre, s'il est isolé, fonctionne très bien.

Mme Tracey Cooke: Oui.

M. Ted Falk: Que faites-vous de l'arbre, une fois que vous l'avez abattu?

M. David Nisbet: Nous n'effectuons pas nous-mêmes les activités d'éradication. Nous transférons les informations à nos partenaires, qui effectuent le travail sur le terrain. En ce qui a trait à l'élimination des arbres, le choix de les réduire en copeaux ou de les brûler dépend généralement de l'insecte en question.

M. Ted Falk: Cela n'élimine pas vraiment l'insecte, d'habitude, lorsqu'on réduit l'arbre en copeaux, n'est-ce pas?

M. David Nisbet: Cela dépend de l'insecte et de l'étape du cycle de vie de l'insecte. S'il s'agit d'une larve sous l'écorce, elle ne peut pas compléter son cycle de vie si l'arbre est réduit en copeaux. Cependant, pour un ravageur comme le dendroctone du pin ponderosa, l'approche adoptée, c'est d'abattre et de brûler l'arbre, et aussi d'effectuer une enquête de délimitation dans la zone pour déterminer s'il n'y a vraiment qu'un seul arbre infesté ou s'il y en a d'autres à proximité qu'il faut également éliminer.

M. Ted Falk: Pourriez-vous nous parler de l'effet des incendies de forêt ravageurs sur le dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique?

M. David Nisbet: On mène actuellement des études sur la relation entre les incendies et le dendroctone du pin ponderosa. La tradition d'extinction des incendies est un des facteurs qui a favorisé dès le début l'infestation par ce ravageur. Maintenant qu'il y a beaucoup d'arbres morts restés debout, certaines personnes émettent l'hypothèse que cela pourrait contribuer à multiplier les incendies de forêt, ou que ceux-ci seront plus intenses.

L'étude de cette relation est toujours en cours, mais le dendroctone du pin ponderosa pourrait être un des facteurs qui a contribué aux incendies récents.

● (1155)

M. Ted Falk: Les incendies de forêt peuvent-ils avoir comme conséquence naturelle la limitation de la population de dendroctones du pin ponderosa?

M. David Nisbet: La population de dendroctones du pin ponderosa est très répartie. Je ne pense pas que les incendies brûleraient toutes les régions infestées. Il y a une approche qui consiste à abattre et à brûler les arbres, mais habituellement, les dendroctones ont déjà quitté les arbres morts restés debout.

Si ces arbres brûlent, cela ne contrôlera pas la population. Ce sont les arbres verts — auxquels s'attaquent d'abord les dendroctones — qui représentent le bord d'attaque de l'infestation qu'il faudrait abattre et brûler. Si l'arbre est déjà mort, il est trop tard.

M. Ted Falk: Je pense que mon temps est écoulé. Merci.

Le président: Vous avez raison.

Je vais donner la parole à M. Tan, mais j'aimerais d'abord poser une question.

Existe-t-il un document qui précise qui a compétence, où et dans quelles circonstances? Les provinces ont une certaine compétence sur leur territoire, et le gouvernement fédéral a certaines compétences. Je suis certain que les municipalités participent aussi à un certain degré.

En réponse à la question de M. Falk, vous avez dit que lorsque vous trouvez l'agrile du frêne, ce n'est pas votre centre qui s'en occupe, mais vous communiquez avec vos partenaires, qui se rendent sur le terrain. Y a-t-il un document qui énumère tous les intervenants, leurs responsabilités, et ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire?

Mme Tracey Cooke: Je pense que cela dépend de l'espèce. On a rédigé un document de la sorte pour certaines espèces. Je ne sais pas s'il existe un guide général pour l'ensemble des espèces envahissantes. Nous pouvons vous faire parvenir les documents que nous connaissons.

Le président: D'accord.

Existe-t-il une carte du Canada qui indique les endroits où les espèces envahissantes sont présentes, ainsi que les régions vers où elles se propagent?

Mme Tracey Cooke: En Ontario, certainement, nous avons l'outil EDDMapS, qui comporte une carte interactive qui montre les lieux d'infestation des espèces envahissantes. Dans EDDMapS, on peut aussi voir les zones réglementées qui sont sous le contrôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. L'outil montre aussi jusqu'où les espèces se sont propagées et quelles zones sont réglementées.

Pour certaines espèces, je pense que le Service canadien des forêts a élaboré des modèles qui permettent d'avoir un bon aperçu de la direction de la propagation.

Le président: Peut-on obtenir une copie de cette carte?

Mme Tracey Cooke: Certainement.

Le président: Parfait. Merci.

Monsieur Tan, la parole est à vous.

M. Geng Tan (Don Valley-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président.

En tant que scientifique, je suis très intrigué par votre idée de faire participer plus de scientifiques citoyens sur le terrain.

J'aimerais poser une question au sujet de la définition d'« espèce ravageuse ». Je sais que Richard a posé une question semblable, mais j'aimerais l'aborder sous un autre angle.

Je sais que les termes « exotique » et « envahissante » font référence aux espèces qui passent d'un écosystème à un autre, mais une fois que l'espèce ravageuse ou la maladie est entrée dans le nouvel écosystème, à l'intérieur du Canada, à quel moment n'est-elle plus considérée comme exotique ou envahissante, c'est-à-dire quand dit-on qu'elle est devenue indigène?

Autrement dit, une fois qu'elle s'est propagée au-delà de son aire de répartition naturelle pour occuper une nouvelle zone géographique de façon prolongée, est-ce qu'elle devient un jour indigène, ou sera-t-elle toujours une espèce exotique ou envahissante?

Mme Tracey Cooke: Je crois qu'elle sera considérée comme envahissante jusqu'à ce qu'elle n'ait plus de répercussions importantes sur l'écosystème et l'économie dans la région où elle s'est propagée. C'est sur ce critère que nous fondons notre définition: les répercussions importantes.

Si un jour l'agrile du frêne n'a plus de répercussions importantes, ou si le dendroctone du pin ponderosa n'a pas de répercussions importantes lorsqu'il se propage vers l'est, alors l'aire de répartition pourrait être étendue. D'ici là, je ne pense pas qu'on arrêtera de considérer ces espèces comme envahissantes.

M. Geng Tan: D'après vous, les espèces indigènes auraient moins d'impact sur l'économie que les espèces envahissantes ou exotiques.

Mme Tracey Cooke: J'imagine qu'il existe des exemples où ce n'est pas le cas, mais pour notre définition, si l'espèce sort de son aire de répartition naturelle et si elle répond aux critères liés aux répercussions, nous la considérons comme étant envahissante. Dans le cas d'une espèce indigène, même si elle a un impact important sur son écosystème, comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette, nous ne la considérons pas comme une espèce envahissante, car elle est dans son aire de répartition naturelle.

● (1200)

M. Geng Tan: Vous avez parlé d'étudier les voies d'introduction à risque, autrement dit de se pencher sur les voies par lesquelles les espèces se propagent. C'est ce que vous avez dit. À mon avis, cela semble très important.

Pouvez-vous nous en parler davantage et nous dire quelles ressources sont nécessaires pour mieux étudier les voies d'introduction à risque?

Mme Tracey Cooke: David peut vous parler de l'analyse des risques que nous avons effectuée relativement à la voie d'introduction par le bois de chauffage.

Qu'avez-vous examiné dans le cadre de cette analyse?

M. David Nisbet: Il faut d'abord déterminer comment telle ou telle espèce envahissante a pu arriver au Canada. C'est ensuite qu'on peut déterminer comment elle se répand ailleurs au pays.

Pour ce qui est du bois de chauffage, nous avons étudié la propagation à l'intérieur du Canada... en partant du principe qu'une espèce envahissante est déjà établie dans un secteur donné, on cherche ensuite à déterminer comment elle s'est propagée aux autres secteurs grâce au transport de bois de chauffage par l'homme.

Nous avons concentré nos efforts sur les producteurs et les vendeurs de bois de chauffage du pays, qui constituent un énorme réseau de magasins, qui vont du Canadian Tire aux grandes chaînes en passant par le vendeur sur le bas-côté de la route, qui n'est soumis à aucune réglementation. C'est difficile de déterminer où les gens se procurent leur bois de chauffage et où ils l'emportent par la suite.

Nous avons regardé plusieurs éléments, comme les réseaux d'infrastructures, l'emplacement des terrains de camping, les espèces transportées par le bois de chauffage et la réglementation en vigueur.

Mme Tracey Cooke: Nous avons aussi analysé les politiques régissant actuellement les critères. Du côté du public, nous nous sommes demandé si l'information était bien disséminée et si les gens savent qu'il vaut mieux ne pas déplacer le bois de chauffage. C'est ce que nous permettent de faire les partenariats dont nous faisons partie.

Sur quelle distance les gens transportent-ils leur bois de chauffage? Pourquoi prennent-ils la peine de le transporter? Est-ce parce qu'ils craignent que celui, qui est offert dans le parc où ils vont, soit de mauvaise qualité? Quels types de campagnes d'information fonctionnent le mieux? Comment peut-on, concrètement, faire comprendre aux gens qu'il vaut mieux ne pas déplacer le bois de chauffage?

Nous avons élaboré un modèle, et il peut servir pour analyser n'importe quelle trajectoire.

Le président: Je dois vous interrompre, car le temps alloué est malheureusement écoulé.

Merci beaucoup à tous les deux de vous être déplacés et de nous avoir fourni toute cette information.

Nous allons suspendre la séance quelques minutes, le temps que nous prochains témoins s'installent.

● (1200)

(Pause)

● (1210)

Le président: Rebonjour. Passons sans tarder au deuxième groupe de témoins de la journée.

Nous accueillons maintenant la vice-présidente de l'Établissement et de la conservation des aires protégées de Parcs Canada, Darlene Upton, qui est accompagnée de M. Gilles Seutin.

Merci à tous deux de vous joindre à nous.

Vous disposez de 10 minutes au total pour faire votre déclaration liminaire, après quoi vous pourrez répondre aux questions des membres du Comité. Vous pouvez parler en français ou en anglais, à votre choix, et vous avez accès à l'interprétation simultanée.

On vous écoute.

Mme Darlene Upton (vice-présidente, Établissement et conservation des aires protégées, Agence Parcs Canada): Merci beaucoup de nous avoir invités aujourd'hui. C'est moi qui ferai la déclaration liminaire, mais nous pourrons répondre tous les deux à vos questions.

La Direction générale de l'établissement et de la conservation des aires protégées supervise divers programmes importants d'envergure nationale, dont l'établissement de nouveaux parcs nationaux et de réserves, la surveillance de l'intégrité écologique, le rétablissement des espèces en péril, la restauration écologique et la gestion des incendies.

Parcs Canada a pour mandat de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et d'en favoriser chez le public, la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Les 46 parcs nationaux et réserves du Canada couvrent environ 328 000 kilomètres carrés de terres protégées, et on y trouve des exemples représentatifs de la grande variété de paysages naturels qui caractérise le Canada, dont de nombreux types de forêts.

La priorité de Parcs Canada en ce qui concerne la gestion des parcs nationaux est clairement énoncée dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada:

> La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité... pour tous les aspects de la gestion des parcs.

Dans les parcs nationaux, la gestion des écosystèmes forestiers vise à assurer le maintien des services et des processus écologiques tout en atténuant les principaux risques associés aux catastrophes naturelles, comme les feux de forêt, aux visiteurs, au personnel, aux infrastructures et aux localités environnantes. De nombreux parcs font appel au brûlage dirigé afin de réduire la charge combustible et de favoriser la diversité forestière.

Les ravageurs forestiers, qu'ils soient indigènes ou non, sont présents dans l'ensemble des parcs nationaux et des réserves du pays. Le dendroctone du pin argenté et la tordeuse des bourgeons de l'épinette font partie des espèces indigènes, tandis que l'agrile du frêne et la rouille vésiculeuse font partie des espèces exotiques. La surveillance de la santé des forêts et des ravageurs forestiers se fait en partenariat avec le Service canadien des forêts, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les organismes provinciaux concernés. Le Service canadien des forêts est l'expert national des ravageurs forestiers.

L'approche générale de Parcs Canada concernant les ravageurs forestiers indigènes part du principe que leur présence fait partie du cycle naturel des forêts et contribue autant à la diversité qu'au renouvellement des forêts, surtout dans les régions boréales. Nous estimons qu'en maintenant un couvert forestier composé de diverses espèces et classes d'âge, les parcs résisteront mieux aux éclosions d'insectes et en ralentiront la propagation. En fait, notre approche est axée sur trois grandes politiques, que l'on trouvera dans les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada.

Voici ce que dit la première:

> Les écosystèmes des parcs nationaux doivent être gérés de façon à nuire le moins possible aux processus naturels. Cependant, une gestion active peut être autorisée lorsque la structure ou la fonction des écosystèmes ont subi une détérioration grave et qu'une manipulation est souhaitable pour restaurer l'intégrité écologique.

La deuxième, maintenant:

> À la condition de ne pas altérer les écosystèmes des parcs, la manipulation des phénomènes naturels comme les incendies, les infestations d'insectes et les maladies peut être autorisée quand aucune solution raisonnable n'existe et lorsque la surveillance a révélé que sans intervention restreinte:
>
> i) des effets désastreux pourraient affecter les terres avoisinantes; ou
>
> ii) cela présenterait des risques pour des aménagements majeurs du parc, la santé ou la sécurité publique; ou
>
> iii) il serait impossible d'atteindre les objectifs d'un plan de gestion de parc préconisant la conservation de certaines caractéristiques naturelles et de certaines ressources culturelles.

Puis la troisième:

> Lorsqu'une intervention est nécessaire, elle se fonde sur une recherche scientifique, utilise des techniques reproduisant autant que possible les processus naturels et est surveillée attentivement.

Prenons l'exemple du dendroctone du pin argenté. Il s'agit d'un insecte qu'on trouve naturellement dans les forêts de l'Ouest du Canada et qui s'attaque principalement au pin tordu. Il s'est étendu jusqu'aux parcs nationaux Banff, Kootenay et Yoho, où il s'est stabilisé, ainsi qu'au parc national Jasper, où il continue de croître.

En collaboration avec ses partenaires du gouvernement et de l'industrie, Parcs Canada s'est employé à ralentir sa propagation et à en atténuer les répercussions sur les parcs et les alentours. Au parc national Jasper, qui fait 1,1 million d'hectares, l'éclosion de cet insecte est associée à la migration qu'il a entreprise en 2006 de la Colombie-Britannique vers le Nord-Ouest de l'Alberta. L'infestation a traversé les Rocheuses pour atteindre la région de Grande Prairie-Peace River, au nord de Jasper, en 2005, avant de se propager vers l'est et le sud. Sur les 200 000 hectares de pinèdes que compte le parc, environ 93 000 sont touchés.

L'infestation de dendroctone du pin a poursuivi son chemin et elle atteint désormais les forêts près de Hinton, d'Edson et du lac La Biche, dans le Nord de l'Alberta. Il s'agit d'un problème qui touche toute la région, et le parc national Jasper n'est qu'un des nombreux endroits infectés.

On estime que la présence d'un grand nombre d'arbres morts ou mourants peut faire augmenter les risques de feux de forêt dans le parc lui-même ou dans les environs, ce que confirme en partie le fait qu'en 2017, environ le tiers des feux qui ont ravagé les forêts de la Colombie-Britannique ont pris naissance dans une zone dévastée. En 2015, Parcs Canada, Ressources Naturelles Canada, le Service canadien des forêts et le ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta ont créé un groupe de travail sur le dendroctone du pin argenté afin de concerter leurs efforts de surveillance et d'intervention.

● (1215)

Avec l'aide du Service canadien des forêts et du gouvernement de l'Alberta, Parcs Canada a élaboré et approuvé en 2016 un plan de gestion du dendroctone du pin argenté pour le parc national Jasper. Ce plan définit les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour préserver l'intégrité écologique du parc; ralentir ou limiter la propagation du dendroctone, que ce soit dans le parc lui-même ou dans les terres adjacentes; assurer la sécurité des visiteurs et des habitants de Jasper; et renseigner les visiteurs sur la présence du dendroctone du pin argenté et les sensibiliser à la conservation des parcs nationaux.

Entre autres mesures, le plan prévoit des brûlages dirigés, l'enlèvement ciblé ou collectif d'arbres et la coupe de parcelles entières au moyen d'équipement mécanique, qui est alors suivie de brûlages dirigés pour assurer la protection des gens du coin.

Parcs Canada gère des feux de forêt à Jasper depuis plus de 100 ans, et nous améliorons et raffinons constamment nos procédés. Depuis une trentaine d'années, nous tâchons de tirer parti des feux afin de renforcer l'intégrité écologique des terres et de mieux gérer la fréquence et la gravité des feux accidentels.

Depuis 15 ans, le parc national Jasper est un chef de file dans l'application de pratiques visant à réduire les risques d'incendie et la présence de combustibles près des lotissements urbains et des zones fréquentées. Il a aussi réussi à atténuer l'incidence du dendroctone du pin argenté sur le pin à écorce blanche, qui est en péril. Dans ce cas précis, nous employons des phéromones pour protéger individuellement les arbres contre les insectes et nous avons aussi recours aux brûlages dirigés et aux éclaircies afin de réduire la concurrence et les risques de feux de forêt. Des milliers de semis ont aussi été plantés ou implantés depuis 2013.

Pour ce qui est des autres ravageurs forestiers, ils sont aussi présents dans les différents parcs nationaux du pays. Les éclosions de tordeuse des bourgeons de l'épinette, par exemple, sont fréquentes dans les forêts des régions boréales, des Grands Lacs et de l'Acadie. Il s'agit toutefois d'une perturbation naturelle qui fait partie intégrante de l'écosystème forestier.

Depuis 2006, les populations de tordeuse des bourgeons de l'épinette n'ont pas cessé de croître au Québec, au point de couvrir environ 7 millions d'hectares en 2017. L'éclosion qui a vu le jour dans le Bas-Saint-Laurent a profité de migrations massives de mites pour s'étendre jusqu'au Nord du Nouveau-Brunswick voisin en 2016, et elle a même atteint Miramichi en 2017. Selon nous, ce n'est qu'une question de temps avant qu'elle atteigne le parc national Kouchibouguac, et peut-être même le parc national Fundy.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick emploie diverses stratégies de contrôle précoce, comme un programme d'épandage d'insecticides, de régulateurs de croissance et de phéromones sexuelles afin de perturber la reproduction des insectes, et un représentant du ministère de l'Énergie et des Ressources du Nouveau-Brunswick a consulté les autorités du parc pour avoir une idée de la situation à Kouchibouguac. La population de la tordeuse des bourgeons de l'épinette y sera surveillée, et diverses options seront envisagées si on y constate la présence d'une infestation.

De nombreux parcs nationaux doivent aussi composer avec des ravageurs forestiers exotiques, comme l'agrile du frêne. Ce scolyte, originaire d'Asie, se nourrit de toutes les espèces de frêne indigènes du Canada et tue les arbres auxquels il s'attaque. La quasi-totalité du Sud du Québec et de l'Ontario sont aujourd'hui infestés. L'agrile a aussi été observé à Winnipeg, vers l'ouest, et à Edmundston, vers l'est.

À l'heure où on se parle, divers parcs nationaux de l'Ontario ainsi que des lieux historiques nationaux, des canaux et des cours d'eau du Québec et de l'Ontario se trouvent à l'intérieur de la zone infestée par l'agrile du frêne. Chaque parc s'affaire, en collaboration avec des partenaires locaux, à en freiner la propagation et à en atténuer les répercussions en misant sur l'information, la sensibilisation et la surveillance et en traitant les arbres malades au moyen d'insecticides systémiques ou en abattant les arbres dangereux.

En conclusion, l'approche adoptée par Parcs Canada repose sur son mandat, ses politiques et ses procédures, et nous continuerons de collaborer avec toutes les parties intéressées pour la gestion des ravageurs forestiers dans les parcs nationaux du pays.

Je vous remercie.

● (1220)

Le président: Merci infiniment, madame Upton.

Commençons par vous, monsieur Whalen.

M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Upton, il a beaucoup été question, en haut lieu, de la gestion des ravageurs, mais j'aimerais que vous nous donniez des détails pour que nous puissions avoir une meilleure idée de ce qui se passe sur le terrain en ce qui concerne la détection et la gestion du dendroctone du pin argenté au parc national Jasper.

Expliquez-moi les étapes qui permettent de déterminer quels secteurs traiter et ce que vous faites ensuite.

Mme Darlene Upton: Je vais commencer, et Gilles pourra compléter.

Nous collaborons avec plusieurs partenaires, et ce sont eux qui font le gros de la surveillance dans bien des cas. Comme nous venons de le dire, nous avons doté le parc d'un plan d'action prévoyant plusieurs objectifs à atteindre.

Pour commencer, nous avons recours au brûlage dirigé. Nous avons analysé la structure du peuplement forestier et nous avons constaté qu'il est plus diversifié lorsque nous privilégions le feu comme moyen de gérer et d'accroître l'intégrité écologique, c'est-à-dire que la distribution des arbres en fonction de l'âge y est plus naturelle et ne compte pas seulement des vieux arbres matures.

Des brûlages dirigés sont prévus à plusieurs endroits. Prenons par exemple le programme pluriannuel du complexe Fiddle Five. Les brûlages dirigés qui sont prévus là-bas devraient assurer une distribution plus naturelle de l'âge des arbres, ce qui rendra la forêt tout entière plus résiliente et lui permettra de mieux résister aux infestations d'insectes. Cet outil est particulièrement adapté à la vallée de l'Athabasca.

Nous faisons aussi ce que nous appelons des traitements « de niveau 1 », c'est-à-dire que nous coupons les individus infectés. Encore là, nous ciblons le rebord de certaines zones bien particulières. Nous cherchons, avec le minimum d'efforts possibles, à gérer au mieux l'espèce en cause. Grâce aux cartes et aux divers outils à notre disposition, nos interventions se limitent à certaines zones.

Nous abattons aussi des parcelles entières au moyen d'équipement mécanique. Cette méthode est toutefois peu employée dans ce cas-ci à cause de la topographie. Cela dit, dans les zones où c'est possible — souvent près d'une ville, ce genre de chose —, nous avons aussi recours à ce moyen.

L'une des difficultés que nous devons maintenant surmonter, c'est qu'à la lumière des procédés employés jusqu'ici pour lutter contre les feux de forêt, le recours au feu comme moyen de gestion comporte son lot de difficultés, parce que ce ne sont pas les combustibles forestiers qui manquent. Nous nous tournons alors souvent vers les traitements « de niveau 2 », c'est-à-dire que nous procédons à un abattage mécanique ciblé afin de réduire les risques d'incendies. Nous pouvons ensuite procéder au brûlage dirigé. Parfois, un seul traitement suffit, parfois il en faut plusieurs.

M. Nick Whalen: Quand vous parlez de peuplement forestier, de combien d'hectares parlez-vous, en général?

Mme Darlene Upton: Je n'ai pas la réponse.

M. Nick Whalen: Vous parlez de parcelles, mais aussi de peuplement forestier. J'aimerais avoir une idée de la superficie dont il est question dans chaque cas.

Mme Darlene Upton: Je comprends.

Gilles, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Gilles Seutin (scientifique en chef des écosystèmes, Direction générale de l'Établissement et conservation des aires protégées , Agence Parcs Canada): Il faut être extrêmement prudents lors d'un brûlage dirigé. Généralement, les zones ciblées sont relativement petites. Je dirais environ... Dans un tout petit parc comme celui des Mille-Îles, on peut parler d'un hectare, mais ça peut aller jusqu'à quelques centaines d'hectares.

Nous réussissons à confiner le feu à la zone prévue et à éviter les échappées dans 99 % des cas, mais je dirais qu'en général, on parle de quelques centaines d'hectares.

Mme Darlene Upton: J'ai trouvé mon tableau. Certaines interventions ne dépassent pas 10 hectares. La zone la plus étendue que nous ayons, c'est au lac Talbot. L'intervention prévue couvrira une zone pouvant atteindre 4 000 hectares.

M. Nick Whalen: Que se passe-t-il une fois que les arbres sont brûlés? On laisse la forêt revenir à son état naturel, sans rien planter?

Mme Darlene Upton: C'est exact.

M. Nick Whalen: Vous avez parlé de mesures de protection concernant le bouleau blanc, si je ne m'abuse. Était-ce bien le bouleau blanc?

● (1225)

Mme Darlene Upton: Le pin à écorce blanche.

M. Nick Whalen: Allez-vous en planter dans les zones dénudées? Allez-vous diriger la régénération des forêts touchées d'une quelconque façon ou allez-vous laisser la nature agir complètement seule?

Mme Darlene Upton: Le pin à écorce blanche est une espèce menacée, alors nous procédons à des traitements actifs pour limiter les dommages causés par le dendroctone du pin argenté. Cette espèce dispose aussi de son propre plan de rétablissement et de son propre programme de planification. Nous faisons pousser des plants en pépinière que nous pouvons ensuite planter.

M. Nick Whalen: Selon ce qu'on nous a expliqué, c'est difficile de détecter la propagation du dendroctone du pin, parce que, quand l'arbre est mort, l'insecte est déjà parti, alors c'est seulement avant, quand... Quels outils employez-vous pour déterminer la présence de cet insecte? Y a-t-il des outils qui sont utilisés ailleurs dans le monde et que nous pourrions utiliser pour détecter et suivre la propagation du dendroctone de manière plus proactive?

M. Gilles Seutin: Si vous permettez. Essentiellement, nous faisons de la gestion des terres. Nous ne sommes pas des spécialistes de la lutte contre les ravageurs, ce genre de chose. Nous nous inspirons largement des techniques éprouvées ailleurs. Le Service canadien des forêts, au contraire de nous, est un expert mondial de ces questions.

Nous adaptons les techniques des autres au contexte de la conservation. Il y a des choses que nous ne pouvons pas faire dans un parc national précisément à cause de notre mandat de conservation.

M. Nick Whalen: Par exemple?

Mme Darlene Upton: L'abattage mécanique.

M. Nick Whalen: Vous venez pourtant de dire que vous en faisiez.

Mme Darlene Upton: En effet, lorsque nous avons accès à la zone touchée et qu'il n'y a aucun risque d'en compromettre la valeur écologique.

Quand c'est impossible, nous procédons de manière beaucoup plus ciblée, idéalement avec le feu.

M. Nick Whalen: Qu'en est-il des États-Unis?

Le service des parcs des États-Unis s'y prend-il autrement pour lutter contre le dendroctone du pin argenté?

M. Gilles Seutin: Non. Nos méthodes se ressemblent beaucoup.

L'abattage mécanique peut aussi servir à lutter contre d'autres maladies. Nous évitons les épandages et les néonicotinoïdes. Pour tout vous dire, ils seront complètement interdits dans les parcs nationaux, mais il arrive encore qu'ailleurs, ils servent à traiter certaines maladies. De notre côté, nous préférons employer d'autres méthodes.

M. Nick Whalen: Existe-t-il un traitement chimique contre le champignon qui est transporté par le dendroctone du pin argenté?

M. Gilles Seutin: Pas vraiment non. Il faut procéder de manière mécanique, ou en brûlant...

M. Nick Whalen: Je peux continuer.

Le président: Eh bien non, malheureusement. Le chronomètre me dit que 10 minutes se sont écoulées.

C'est à vous, monsieur Calkins.

M. Blaine Calkins: Je vous remercie.

Je suis content que nous puissions nous entretenir avec des représentants de Parcs Canada.

Je représente une région rurale du Centre de l'Alberta. J'ai déjà représenté la circonscription de Wetaskiwin, qui se rendait presque jusqu'à Rocky Mountain House, dans ce coin-là, alors je connais bien le versant est des Rocheuses et les parcs nationaux de cette chaîne de montagnes. J'ai même déjà été garde de parc à Jasper.

Je suis très curieux de savoir où auront lieu les brûlages dirigés que vous prévoyez.

Il ne s'agit nullement d'une chasse aux sorcières, et je ne cherche à blâmer personne. Cela dit, si ma mémoire ne me fait pas défaut, l'éclosion de dendroctone du pin argenté a pris origine, il y a 10 ou 15 ans, dans un parc provincial de la Colombie-Britannique. Je crois me rappeler qu'il s'agissait de Tweedsmuir. Parce qu'à l'époque, les autorités ont décidé de ne rien faire et de laisser la nature suivre son cours, l'infestation s'est répandue au reste de la Colombie-Britannique et aux parcs nationaux des Rocheuses et elle sème aujourd'hui la pagaille dans les peuplements forestiers monospécifiques de l'Alberta.

Les politiques de Parcs Canada ont-elles été revues? Permettent-elles désormais une intervention plus proactive et plus précoce? Que se passera-t-il si la prochaine éclosion a lieu dans le parc national du Mont-Riding? Après le Nord de la Saskatchewan, c'est fort probablement là que le dendroctone du pin argenté frappera le Manitoba en premier. Si c'est le seul endroit où nous pouvons en bloquer la progression, les politiques de Parcs Canada nous permettront-elles de faire le nécessaire pour que cet insecte se s'attaque pas aux forêts de tout le Nord du Manitoba?

Mme Darlene Upton: La politique et les énoncés qu'elle contient datent de 1994. Ils nous donnent une certaine marge de manoeuvre. Ce qui a changé, depuis tout ce temps, ce sont la portée et la qualité des données à notre disposition, ainsi que la nature des partenariats établis pour des cas comme celui-ci. L'information dont nous disposons pour prendre des décisions est nettement meilleure, ce qui veut dire que nous pouvons mieux intervenir pour stopper la propagation de cette espèce.

Les énoncés au centre de la politique sont les mêmes et je vous les ai lus tous les trois. Nous pouvons les décortiquer de nouveau, mais selon moi, ils nous donnent la latitude voulue, pourvu que nous ayons la bonne information, pour prendre des mesures susceptibles d'assurer l'intégrité écologique de nos parcs tout en contribuant de manière générale à la gestion des ravageurs forestiers.

● (1230)

M. Blaine Calkins: Le plan de gestion du dendroctone du pin argenté qui a été échafaudé, que ce soit pour les parcs en général ou pour Jasper en particulier, n'a rien changé à la politique de Parcs Canada. Il n'en a même jamais été question dans le plan.

Mme Darlene Upton: Ce plan a été élaboré à partir des énoncés de la politique et qu'il a été assorti de mesures ciblées quant aux types de traitement à employer, tout en respectant les grandes lignes des énoncés de la politique de l'agence.

M. Blaine Calkins: Qu'a-t-il donné jusqu'ici? Les résultats sont-ils conformes aux attentes?

Mme Darlene Upton: Seulement en 2016 et en 2017, nous avons consacré environ 1,8 million de dollars à toute une gamme d'activités forestières et de brûlages ciblés, dont une part appréciable visaient à lutter contre le dendroctone du pin argenté. Cet argent a été dépensé, et un certain nombre de brûlages dirigés ont eu lieu.

Cet hiver, nous procéderons en outre à l'abattage mécanique, ou du moins à l'éclaircie, d'une vaste zone. Je peux vous trouver...

M. Blaine Calkins: Je vous remercie, mais vous pourrez transmettre tous ces documents au Comité. Nous n'avons pas besoin d'aller autant dans le détail.

Quel était l'objectif poursuivi? Seulement ralentir la propagation du dendroctone ou de l'éradiquer du parc?

Mme Darlene Upton: Il s'agit d'une espèce indigène, alors notre objectif était de rétablir l'intégrité écologique du parc. Cette espèce y sera toujours présente, mais en nombre raisonnable, afin qu'elle ne perturbe plus l'intégrité écologique du parc et ne constitue plus un danger pour le public, ce genre de chose. Il n'a jamais été question d'éradication.

M. Blaine Calkins: Je me suis rendu à Jasper, dernièrement, et j'ai vu qu'on avait aménagé de larges bandes, notamment sur la terrasse, pour mieux protéger la ville contre les feux de forêt. A-t-on fait la même chose ailleurs dans le parc?

Mme Darlene Upton: Ce programme suit son cours à plusieurs endroits du parc. L'Agence Parcs Canada a mis en oeuvre le programme Intelli-feu et elle collabore de très près avec les autorités provinciales et étrangères, notamment américaines, pour tout ce qui touche l'aspect scientifique de la lutte contre les feux et les pratiques exemplaires qui y sont associées. Ce programme a été implanté à Waterton, à Jasper, à Banff et ailleurs.

M. Blaine Calkins: Je ne suis plus sûr qu'il y ait encore quoi que ce soit à protéger à Waterton ou à Drayton Valley

Des voix: Oh, oh!

Mme Darlene Upton: Non, je vous l'accorde.

M. Blaine Calkins: Estimez-vous, si vous nous parlez franchement — et je ne doute pas un instant de votre sincérité — que votre plan donne de bons résultats?

M. Gilles Seutin: Il est réévalué chaque année. Il ne faut pas non plus procéder à un brûlage dirigé simplement parce que le plan en prévoit un pour une année donnée. Il faut que certaines conditions soient réunies pour obtenir les résultats voulus et éviter les échappées.

C'est difficile de comparer d'une année à l'autre. Nous prévoyons brûler tous ces blocs, ou parcelles ou peuplements d'ici 10 ans, mais nous ne pouvons pas garantir que telle intervention aura lieu telle ou telle année, parce qu'il faut que les conditions soient réunies.

M. Blaine Calkins: On sait que c'est une forêt qui ne brûle pas facilement. À l'époque où j'étais gardien de parc, mon chapeau de pluie et mon imperméable étaient mes biens les plus précieux. Est-ce que cela nuit à l'exécution de votre plan? Il est impossible de faire brûler une forêt où il pleut trois fois par jour.

M. Gilles Seutin: Ça va dans les deux sens. Durant une année sans pluie ou presque, on ne fait pas de brûlages dirigés. Pour ce qui est de mesurer l'efficacité du plan, je dirai qu'il est difficile de le faire étant donné le contexte. Il faut du temps.

Il y a lieu de se demander s'il faut évaluer le résultat en fonction du ralentissement de la propagation. Il est clair que le ravageur migre parfois en grosses vagues soudaines et rapides. À des intervalles de quelques années, il se déplace sur de longues distances et, entretemps, chaque année, il se propage à une moindre échelle. Il est donc très difficile de prouver scientifiquement à quel point notre intervention contribue à ralentir la propagation. Évidemment, nous nous efforçons de le faire.

M. Blaine Calkins: J'ai une dernière...

● (1235)

Le président: Je dois vous interrompre.

M. Blaine Calkins: En êtes-vous certain?

Il s'agit d'une très bonne question.

Le président: Il vous faudra laisser durer le suspense.

Monsieur Cannings, la parole est à vous.

M. Richard Cannings: Merci à vous deux de votre présence.

J'ai été particulièrement ravi de voir le nom de Gilles sur la liste aujourd'hui. Pour tout vous dire, Gilles et moi avons travaillé ensemble au sein du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, il y a de nombreuses années.

M. Gilles Seutin: Et nous avons observé des oiseaux...

M. Richard Cannings: Nous avons aussi observé des oiseaux.

Je m'efforce donc de trouver des questions assez difficiles.

Des voix: Oh, oh!

M. Richard Cannings: Je reviendrai au dendroctone du pin si j'ai assez de temps, mais j'aimerais aborder autre chose. Vous savez peut-être qu'on propose de créer un parc national dans le Sud de l'Okanagan, dans ma circonscription. Les habitants de la région se préoccupent des incendies, de la foresterie et des interventions de Parcs Canada à cet égard. Beaucoup de gens pensent que lorsqu'un endroit est désigné parc national, c'est comme si on érigeait une clôture tout autour pour le maintenir inchangé. Ils craignent que le risque d'incendies catastrophiques ne s'accroisse.

Faites un survol des mesures que prend Parcs Canada dans cette région, en ce qui concerne notamment la gestion et la prévention des incendies.

Mme Darlene Upton: Je dirai que nous sommes très solidement... Chaque année, nous consacrons en moyenne environ 7 millions de dollars à la gestion des feux de forêt. Les années où les incendies sont particulièrement nombreux, l'agence reçoit beaucoup plus de ressources. Le montant prévu au budget comprend les brûlages dirigés que l'agence effectue partout au pays chaque année. Évidemment, le plan est révisé en fonction de divers facteurs naturels, par exemple s'il fait trop chaud ou trop froid. Des critères très précis doivent être satisfaits pour qu'un brûlage dirigé ait lieu. Chaque année, nous planifions avec soin les brûlages dirigés auxquels nous allons procéder. Il s'agit de l'un des meilleurs outils à notre disposition pour gérer l'intégrité écologique des parcs.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons recommencé à utiliser le feu avec d'excellents résultats. L'agence a longtemps pratiqué une politique d'extinction des incendies, mais les choses ont beaucoup changé à cet égard.

Pour ce qui est de gérer le feu sur le terrain, comme Gilles l'a mentionné, nous avons procédé à des brûlages dirigés au parc national des Îles-du-Saint-Laurent, près de sites communautaires. Nous avons l'expertise technique, et l'appui d'autres organisations au besoin, pour assurer la gestion du feu. Cela fait partie des outils dont nous disposons. Un ensemble d'indicateurs a été déterminé pour tous les sites, de sorte que nous sommes en mesure de faire rapport de leur état. Le feu fait partie des outils de gestion active des sites et nous y avons recours au besoin.

Au cours de dernières années, beaucoup d'efforts ont été déployés pour mieux comprendre les parcs et leurs processus naturels, notamment le déroulement des cycles des feux de forêt dans le temps. Évidemment, les prairies brûlent à une intensité beaucoup plus faible que les forêts boréales, mais elles le font beaucoup plus souvent. Comprendre cela nous permet de prendre ce genre de décisions. Cela fait partie intégrante de notre boîte à outils désormais. Dans les bonnes conditions, nous y avons recours sans hésitation.

L'utilisation du feu fait l'objet d'intenses campagnes de communication et d'éducation auprès des collectivités locales, afin de leur faire comprendre le rôle du feu dans un milieu naturel et les mettre tout à fait à l'aise. Nous ne procéderions pas à un brûlage sans mener de vastes consultations et sans communiquer avec les habitants locaux. Lorsque les conditions s'y prêtent, le brûlage fait incontestablement partie des outils que nous utilisons pour gérer l'intégrité écologique du milieu.

M. Gilles Seutin: Au sujet des ressources, j'aimerais ajouter que chacune des cinq unités de gestion que nous avons dans les chaînons compte une équipe de spécialistes de lutte contre les incendies. Ce sont des employés permanents et à temps plein. Il y a 40 employés spécialisés dans la lutte contre les incendies qui sont pleinement qualifiés, équipés et disponibles en tout temps. Ils obtiennent du renfort d'autres régions lorsque la saison est mauvaise sur le plan des feux et, lors d'incendies majeurs, ils reçoivent des appuis de toutes sortes, notamment à l'interne et en matière de communication.

Par ailleurs, nous faisons partie du Centre interservices des feux de forêt du Canada, qui réunit tous les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux de lutte contre les incendies de forêt, qui s'échangent activement des ressources. Lorsque l'Ontario connaît une année tranquille en matière de feux de forêt, ses pompiers sont envoyés dans l'Ouest. Vous en avez tous entendu parler. Nous participons activement à ce partenariat.

J'insiste sur le fait que cela fait partie de nos activités courantes. Il ne s'agit pas d'un projet ou d'une chose qui retient notre attention que de temps en temps, mais d'activités normales. Nous avons 40 employés qui s'occupent entièrement à cela dans les parcs des montagnes, à temps plein et à longueur d'année.

● (1240)

M. Richard Cannings: Vous avez abordé la question du pin à écorce blanche et du dendroctone du pin dans les Rocheuses. J'aimerais en savoir davantage. Que faites-vous à cet égard?

Vous avez mentionné les programmes de pépinières. Est-ce que la rouille vésiculeuse constitue un problème là aussi?

C'est donc les deux. Je sais qu'à certains endroits, on utilise la méthode de piégeage à l'aide de phéromones. Il s'agit d'une espèce de la limite forestière, avec des problèmes particuliers. J'aimerais entendre vos observations là-dessus.

M. Gilles Seutin: Oui, nous employons essentiellement les mêmes normes que celles recommandées dans le cadre de la stratégie de rétablissement nationale pour l'espèce. Le piégeage à l'aide de phéromones vise à éviter l'attaque en capturant le vecteur avant qu'il ne s'en prenne à l'arbre. Nous avons des semis cultivés en pépinières qui, à notre connaissance, vont donner des spécimens résistants à la maladie que nous pourrons planter.

J'ai un trou de mémoire, Darlene.

Mme Darlene Upton: Nous en avons planté 4 000 jusqu'à présent. D'autres plantations sont prévues pour cette espèce en particulier dans la région de Jasper, cet automne.

M. Gilles Seutin: En effet, nous recréons un habitat dans des zones à nu et limitons les contacts avec les arbres potentiellement infectés. Nous repeuplons ces îles et espérons de bons résultats. Il s'agit d'un nouveau genre de traitement.

Le président: Je vais devoir vous interrompre, malheureusement.

Monsieur Hehr.

L'hon. Kent Hehr: Merci, monsieur le président. Je remercie également les représentants de Parcs Canada d'être venus nous informer sur des ravageurs qui envahissent nos forêts.

Je viens de Calgary et je connais le dendroctone du pin ponderosa. Je crois comprendre qu'on ne peut pas en restreindre la propagation en raison du réchauffement continu de la planète et du fait que la température n'atteint pas les -10 °C ou moins pendant une période de 14 ou 20 jours consécutifs. C'est ainsi que je comprends le problème du dendroctone du pin ponderosa.

Mme Darlene Upton: C'est exact. C'est ainsi que je vois le problème également.

L'hon. Kent Hehr: Est-ce aussi votre opinion, Gilles?

M. Gilles Seutin: Oui.

L'hon. Kent Hehr: Étant donné l'état des choses, et pour donner suite à la question de M. Calkins, pourquoi ne tentons-nous pas d'éradiquer le dendroctone du pin ponderosa? Si la propagation menace de se poursuivre perpétuellement, nous livrons une bataille perdue d'avance. Est-il possible de l'anéantir? Serait-il malavisé de le faire?

● (1245)

M. Gilles Seutin: Je pense que nous aimerions tous trouver une solution miracle. Le problème est technologique: nous ne connaissons pas de moyens efficaces pour éliminer ce ravageur.

Autre facteur majeur: le réchauffement climatique fait en sorte que la propagation du dendroctone du pin n'est plus restreinte. Qui plus est, sa propagation est favorisée par la monoculture, qui est le résultat des pratiques d'amélioration forestière du passé. Celles-ci ont abouti à un peuplement forestier assez homogène. Bien entendu, lorsqu'une maladie s'attaque à une vulnérabilité en particulier et que tous les arbres d'une région sont vulnérables, le problème atteint une ampleur épidémique.

Nous tentons de réaliser notre mandat d'intégrité écologique en visant une diversité forestière nettement accrue. Les forêts établies qui présentent une plus grande diversité sur le plan de l'âge et des espèces sont beaucoup moins susceptibles de connaître une infestation à grande échelle et aux conséquences importantes. En général, les types d'habitats que nous nous employons à restaurer et à maintenir sont moins vulnérables comparativement aux terres exploitées à des fins commerciales. Cela s'applique à la plupart sinon à tous les ravageurs. Il en est ainsi pour la tordeuse des bourgeons de l'épinette et pour d'autres insectes nuisibles.

L'hon. Kent Hehr: Madame Upton, durant votre exposé, je crois que vous avez mentionné que 93 000 des 200 000 hectares du parc national de Jasper sont déjà infestés par le dendroctone du pin. Est-ce exact?

Mme Darlene Upton: C'est exact.

L'hon. Kent Hehr: Le 100e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale approche à grands pas. Lorsqu'une colline était de toute évidence prise par l'ennemi, les militaires se retiraient et allaient creuser une tranchée ailleurs. Il semble que nous pourrions adopter une stratégie semblable au parc national de Jasper. Pouvez-vous me dire pourquoi nous ne pouvons pas simplement nous retirer et ériger une barrière ailleurs? N'est-ce pas là une tactique efficace en gestion forestière?

Mme Darlene Upton: En fait, c'est ce que nous faisons dans bien des cas. Notre programme consiste en grande partie à gérer les conséquences liées au bois mort et les risques de feux de forêt qu'il comporte. Là où nous procédons à l'enlèvement mécanique, aux traitements uniques ou même aux brûlages dirigés, nous examinons les zones qui ne sont pas touchées et nous nous servons des limites du parc et de ces techniques afin de créer une barrière contre la propagation.

Comme Gilles l'a mentionné, les insectes parcourent parfois de longues distances. Ils arrivent à faire de grands déplacements assez rapidement.

Dans une forêt diversifiée avec une bonne répartition de l'âge, leur propagation est limitée. Étant donné les pratiques antérieures de suppression et les monocultures dans certaines régions — nous avons tous des problèmes uniques —, il faudra du temps avant que la forêt ne revienne à cet état. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif avec des brûlages dirigés et d'autres techniques, mais nous n'aurons pas une forêt résiliente avant quelque temps.

La stratégie que vous évoquez correspond à ce que nous tentons de réaliser. Nous utilisons diverses techniques de manière stratégique afin de limiter la propagation.

L'hon. Kent Hehr: Comment se passe la coordination entre votre agence, Parcs Canada, et les zones qui sont immédiatement hors de votre champ de compétences? Existe-t-il une entité qui s'occupe de la coordination? Recevez-vous de l'aide? Si vous vous apprêtez à effectuer un brûlage dirigé dans un endroit et que vous souhaitez limiter le trafic aérien, pouvez-vous demander aux intéressés de mener leurs activités ailleurs? Recevez-vous de l'aide en matière de coordination? Y a-t-il une entité mandatée pour vous aider sur ce plan? Y a-t-il lieu d'améliorer les choses à cet égard?

Mme Darlene Upton: Il y a quelque chose en place. Pour la lutte contre le dendroctone du pin, par exemple, on a créé en 2015 un groupe de travail réunissant Parcs Canada, Ressources naturelles Canada, le Service canadien des forêts et le gouvernement de l'Alberta. On a donc les propriétaires et les experts dans la gestion des espèces concernées, la surveillance et le suivi des espèces étant assurés par le Service canadien des forêts.

● (1250)

L'hon. Kent Hehr: Recevez-vous un financement adéquat pour lutter contre le dendroctone du pin ponderosa ou d'autres ravageurs qui se présentent dans les parcs nationaux?

Mme Darlene Upton: Nos efforts sont très bien financés. Comme je l'ai mentionné, nous avons consacré, à Jasper seulement, 1,8 million de dollars à la lutte contre le dendroctone du pin ponderosa. Chaque parc a des programmes de surveillance en vigueur, un personnel affecté à la conservation des ressources ainsi que des biologistes. Tous les parcs bâtissent des relations avec des organismes externes au besoin. Certains problèmes font l'objet d'efforts substantiels de coordination et cela en est un bon exemple.

En outre, le gouvernement nous a accordé des fonds supplémentaires dans le budget de l'an dernier. Nous aurons donc plus de ressources pour nos travaux en matière d'intégrité écologique.

L'hon. Kent Hehr: Avez-vous des conseils généraux à nous donner? Quelles sont les mesures que le gouvernement fédéral devrait prendre, mais qu'il n'a pas encore entreprises?

M. Gilles Seutin: Les capacités en matière surveillance devraient être maintenues et améliorées. Voici comment il faut s'y prendre pour réussir: nous devons assurer une détection très précoce, en étant toujours aux aguets et en surveillant activement les signes de la propagation ou de l'arrivée de ravageurs.

Le président: Merci beaucoup. Merci, Monsieur Hehr.

Monsieur Schmale.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci, monsieur le président. Je remercie également les deux témoins de leur présence et de leurs observations.

Madame Upton, nous avons fait connaissance il y a plusieurs années. Vous travailliez alors au canal Rideau et à la voie navigable Trent-Severn. Je suis heureux de vous revoir. Vous occupez maintenant une autre fonction, mais, si j'ai assez de temps, il est possible que je vous pose une question sur les voies navigables vers la fin.

Mme Darlene Upton: Parfait.

M. Jamie Schmale: En ce qui concerne les techniques utilisées pour limiter la propagation de ces espèces, quels genres d'infrastructures — des routes par exemple — présentes dans les régions gérées par Parcs Canada pourraient vous servir afin de créer une zone de protection ou ce genre de chose?

Mme Darlene Upton: Je ne peux vous répondre précisément, car les besoins à cet égard varient selon le terrain. Comme vous pouvez l'imaginer, de vastes zones du parc national de Jasper ne sont pas accessibles par la route, mais nous nous tirons d'affaire avec des contrats de transport par hélicoptère, par exemple. Nous avons recours à tout un éventail de solutions. Les méthodes employées pour gérer la situation doivent tenir compte de l'accessibilité.

M. Jamie Schmale: Vous venez de mentionner certains moyens utilisés. Veuillez parler d'autres mesures mises en place qui étaient novatrices. A-t-on discuté de la possibilité de collaborer avec le secteur privé, entre autres, pour l'enlèvement des arbres — les abattre, par exemple — ou autres choses du genre?

Mme Darlene Upton: Je peux parler de la récolte mécanique à l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a parfois des partenariats. Des partenariats vont être établis pour la récolte mécanique qui aura lieu à Jasper. Je n'ai pas de détails sur la façon dont nous procédons. Les grumes seront vendues et les gains, qu'on estime à plus de 1,5 million de dollars, iront directement à la lutte contre le dendroctone du pin ponderosa au parc Jasper.

L'Agence Parcs Canada garde les revenus qu'elle génère et les investit dans ses propres programmes. Le produit de la vente du bois récolté mécaniquement cet automne appuiera d'autres mesures entreprises dans le parc. Je ne pourrais dire avec certitude qui sont les partenaires concernés.

M. Jamie Schmale: Vous semblez vouloir intervenir.

M. Gilles Seutin: Il s'agit d'opérations forestières bien établies. Nous imposons des limites quant au type d'équipement utilisé et aux zones exploitées, afin d'éviter que les lieux ne subissent des dommages irréversibles. Nous faisons affaire avec des entreprises spécialisées.

● (1255)

M. Jamie Schmale: Pour ce qui est des limites de compétences, l'Agence Parcs Canada est gérée en tant que propriété fédérale. Évidemment, la coordination avec les provinces est primordiale.

Mme Darlene Upton: Oui.

M. Jamie Schmale: Comme on l'a déjà mentionné au présent Comité, les insectes ne connaissent pas les limites et les frontières. Ils poursuivent donc leur chemin à travers la région.

J'ai remarqué que dans le dernier exposé — je cherche simplement à obtenir un éclaircissement — je crois qu'au début, on a dit que ces espèces sont indigènes, alors qu'au cours du premier exposé, on a parlé d'espèces envahissantes et étrangères.

Pourriez-vous fournir des explications pour que ce soit clair dans mon esprit?

M. Gilles Seutin: Le dendroctone du pin ponderosa et la tordeuse des bourgeons de l'épinette sont aborigènes. Ils ne sont pas exotiques. Ces insectes ont évolué avec les forêts. Le fait qu'ils ne soient plus en phase ou qu'ils soient présents en surabondance ne les rend pas étrangers au système. Je crois que c'est ce que Darlene tentait de dire.

D'un autre côté, il y a des espèces exotiques, comme le cérambycidé ou l'agrile du frêne, qui viennent de l'Asie.

Un gestionnaire de terres vouées à la conservation et à la préservation des écosystèmes naturels a des réactions et des politiques différentes. Il attaque brutalement les espèces envahissantes et tente de gérer les espèces aborigènes d'une autre façon.

Le président: Je vais devoir vous interrompre. Nous avons légèrement dépassé votre temps de parole.

Monsieur Tan, il vous reste environ trois minutes.

M. Geng Tan: J'ai seulement trois minutes. D'accord.

Vous avez mentionné des espèces qui ont envahi les terres sous votre responsabilité. Pouvez-vous nous parler d'un ou deux ravageurs que vos efforts collectifs ont permis d'éliminer? Il y a de nombreuses espèces envahissantes et nous les combattons continuellement. Y a-t-il eu des réussites jusqu'à présent?

Mme Darlene Upton: Je ne suis pas une spécialiste du domaine. Je dirais que, dans certains cas, comme celui de l'agrile du frêne, on s'efforce de gérer la présence de l'espèce et on y arrive jusqu'à un certain point, mais je ne suis pas une experte.

M. Gilles Seutin: De très importants travaux en matière de contrôle de l'eau de ballast ont permis de réduire substantiellement l'arrivée d'espèces indésirables dans les Grands Lacs. Ces efforts ont été assez fructueux, mais, malheureusement, ils sont venus tard, après que le territoire ait été envahi par un grand nombre d'espèces. Toutefois, le taux d'invasion a nettement diminué grâce aux contrôles qui ont été mis en place. Voilà un exemple de mesure concrète et ciblée qui fonctionne.

Dans les parcs, l'an dernier, étant donné la menace d'invasion de moules exotiques en provenance de l'ouest des États-Unis, nous avons instauré des mesures pour empêcher leur introduction dans les eaux des Lacs-Waterton. Certes, on ne connaît pas encore l'efficacité à long terme de ces mesures, mais il existe des moyens que nous pouvons prendre.

M. Geng Tan: Vous avez mentionné le concept de brûlage dirigé, dont l'un des bienfaits est de détruire les espèces envahissantes dans une zone donnée, si je comprends bien. Un brûlage dirigé peut-il efficacement détruire ce genre d'espèces et débarrasser une zone des ravageurs, ou est-ce que ceux-ci se déplacent simplement vers une autre région?

● (1300)

Mme Darlene Upton: Je dirais que l'objectif premier d'un brûlage dirigé est de ramener une forêt à un état plus naturel... la régénération de la forêt afin qu'elle retrouve un état équilibré, présentant une diversité adéquate, notamment sur le plan de l'âge des arbres. On vise avant tout à favoriser la résilience de la forêt. Je ne suis pas certaine que le brûlage dirigé soit un bon moyen de se débarrasser des insectes présents, comme vous le suggérez.

Le président: Malheureusement, c'est tout le temps que nous avons.

Je remercie nos deux témoins de leur présence et de leur contribution à la présente étude, qui est très intéressante. Nous n'avons jamais assez de temps et c'est regrettable.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes
à l'adresse suivante : http://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the
following address: http://www.ourcommons.ca